

Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

I Dossiers : RAS

II Feuille de match non parvenue dans les délais ou non parvenue :

II. I Feuille de Match non parvenue dans les délais : RAS

II.II Feuille de match non parvenue : RAS

III Résultat non communiqué sur internet dans les délais impartis : RAS

IV Absence de JIFF lors de la rencontre : RAS

V Devoirs d'Accueil et de Formation :

Clubs en infraction avec l'article 31 du RGES.

Principe n°1 – Equipe Réserve :

- SPORT CLUB SELESTAT V.B 0673909 – Equipes réserve féminine non conforme
- VBC CHAMALIEROIS 0634740 – Equipes réserve féminine non conforme
- VOLLEY CLUB HARNES 0628929 - Equipes réserve féminine non conforme
- LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE 0628128 – Equipe réserve masculine non conforme
- VOLLEY CLUB MARCQ BAROEUL 0593916 – Equipes réserve féminine non conforme
- AS CANNES VOLLEY-BALL 0060007 - Equipe réserve masculine non conforme
- NICE VOLLEY-BALL 0066927 - Equipe réserve masculine non conforme
- T.O.A.C. - T.U.C. VOLLEY-BALL 0314739 - Equipe réserve masculine non conforme
- C.P.B. RENNES 35 0353652 - Equipes réserve féminine non conforme
- BEZIERS VOLLEY-BALL 0340015 - Equipes réserve féminine non conforme

Principe n°2 – Coupe de France jeune : RAS

Principe n°3 – Licences :

- T.P.M. RACING VOLLEY 0837378 – manque 7 licences jeunes au 30 avril.
- AS SP MOULINOISE 0035229 – manque 4 licences jeunes au 30 avril.

Principe n°4 – Unités de formation :

- AMIENS METROPOLE VOLLEY 0803771 – Ne possède que 4 unités de formation sur 6 demandées.
- VOLLEY CLUB HARNES 0628929 - Ne possède que 4 unités de formation sur 6 demandées.
- LOISIRS INTER SPORT ST PIERRE 0628128 - Ne possède que 4 unités de formation sur 5 demandées.
- VOLLEY CLUB DE CAMBRAI 0596135 - Ne possède que 5 unités de formation sur 6 demandées.